



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 894 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'obésité est une maladie chronique;

CONSIDÉRANT QUE l'obésité augmente le risque de plusieurs maladies chroniques et de certains cancers;

CONSIDÉRANT QUE l'obésité accroît notamment le risque d'hypertension artérielle, de crise cardiaque, d'accident vasculaire cérébral, de diabète de type 2, de troubles musculosquelettiques, de maladies du foie et de maladie rénale chronique;

CONSIDÉRANT QUE l'obésité réduit l'espérance de vie de 10, 15 ou 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE les problèmes de santé liés à l'obésité ont entraîné des milliards de dollars en santé en coûts directs et indirects, tels que l'invalidité et la dépression;

CONSIDÉRANT QUE le Sémaglutide et le Tirzépate, deux médicaments développés pour améliorer le contrôle de la glycémie chez les personnes atteintes de diabète de type 2, provoquent également dans la majorité des cas des pertes de poids importantes même pour les non-diabétiques;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) prend en charge ces médicaments seulement pour les diabétiques de type 2, et que pour une autre utilisation la RAMQ ne les rembourse pas;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des assurances remboursent ces médicaments seulement si la RAMQ les rembourse, quelle que soit l'utilisation;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec le remboursement du Sémaglutide et du Tirzépate pour la gestion du poids, au même titre que pour les personnes atteintes de diabète de type 2 et que l'obésité soit reconnue comme une maladie chronique.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

**Audrey Bogemans
Députée d'Iberville**

29 Sélectionner une date
29 SEPTEMBRE 2023
Date de signature de l'extrait